



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 7 juin 2017, le Président de Laval Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur :

la déclaration de projet n°1 emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Nuillé-sur-Vicoin pour la réalisation d'un projet de travaux et de construction, présentant un caractère d'intérêt général en ce qu'il vise notamment à soutenir l'emploi local, le dynamisme économique de la commune ainsi que la pérennisation de l'activité agricole sur l'ensemble du territoire communautaire via l'extension d'une entreprise agricole locale sise au lieu-dit Le Rocher à Nuillé-sur-Vicoin.

**L'enquête publique se déroulera pendant une période de 32 jours consécutifs
du vendredi 30 juin 2017 à 14h00 au lundi 31 juillet 2017 à 12h00**

**Les pièces du dossier pourront être consultées par le public en Mairie de Nuillé-sur-Vicoin
et à la Direction de la planification urbaine de Laval Agglomération, 6, rue Souchu Servinière, à Laval.**

Horaires d'ouverture Direction de la planification urbaine - Laval	Horaires d'ouverture Mairie de Nuillé-sur-Vicoin
Du lundi au vendredi de : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Le lundi de 9h00 à 12h30 Le mercredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Le vendredi de 13h30 à 17h00

Par une décision du 18 mai 2017, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné en qualité de commissaire-enquêteur Monsieur Jean BELLANGER, cadre de la fonction publique à la retraite.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Nuillé-sur-Vicoin, 28, rue de la Mairie, 53970 Nuillé-sur-Vicoin, les :

Vendredi 30 juin 2017 de 14h00 à 17h00	Lundi 31 juillet 2017 de 9h00 à 12h00
Mercredi 19 juillet 2017 de 9h00 à 12h00	

Organisation de l'enquête :	A l'issue du délai d'enquête :
<p>Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Nuillé-sur-Vicoin et à la Direction de la planification urbaine de Laval Agglomération – 6, rue Souchu Servinière à Laval – pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête publique sera également disponible sur le site internet de la commune de Nuillé-sur-Vicoin à l'adresse suivante : http://www.nuillesurvicoin.mairie53.fr/ et sur le site internet de Laval Agglomération (http://www.agglo-laval.fr) pendant toute la durée de l'enquête. Toute personne peut à sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Président de Laval Agglomération.</p> <p>Le public pourra prendre connaissance du dossier de la déclaration de projet et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête déposé en Mairie de Nuillé-sur-Vicoin et à la Direction de la planification urbaine de Laval Agglomération – 6, rue Souchu Servinière à Laval – ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à : Laval Agglomération, Monsieur le commissaire enquêteur, Hôtel communautaire, 1, place du Général Ferrié, CS 60809, 53008 LAVAL cedex, ou par voie électronique à l'adresse suivante : laval-agglo@agglo-laval.fr (dans ce cas, noter en objet du courriel « Observations PLU Nuillé-sur-Vicoin pour commissaire enquêteur »).</p> <p>Des informations pourront être demandées, à Laval Agglomération : – direction de la planification urbaine, 6, rue Souchu Servinière à Laval, en la personne de M. Arnaud Clévédy. Téléphone du secrétariat de la direction de la planification urbaine : 02.43.49.44.98</p>	<p>Le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur. Il disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au tribunal administratif de Nantes et au Président de Laval Agglomération le dossier d'enquête avec son rapport dans lequel figure ses conclusions motivées, en précisant, si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département de la Mayenne par le Président de Laval Agglomération.</p> <p>Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Nuillé-sur-Vicoin et à la Direction de la planification urbaine de Laval Agglomération – 6, rue Souchu Servinière à Laval – pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture.</p> <p>Les pièces du dossier éventuellement modifiées pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur seront soumis à l'approbation du Conseil communautaire et préalablement soumis pour avis au Conseil municipal de Nuillé-sur-Vicoin par application de l'article L. 5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>